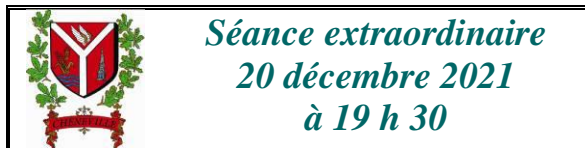


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 20 décembre 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence par téléconférence/vidéoconférence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, monsieur Alexandre Lafleur, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : madame Danielle Meunier et madame Maryse Gougeon

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du Plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h 30 devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon les mesures sanitaires édictées le 20 décembre 2021 en lien avec la pandémie de COVID-19 (les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent).

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-254

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

2021-12-255

Adoption du plan triennal en immobilisations pour les années 2022-2023-2024

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le budget triennal des immobilisations (PTI) tel que présenté, à savoir :

Programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024			
Description	2022	2023	2024
TRANSPORT			
Travaux asphaltage montées Vinoy Est et Dinél		60 000.00 \$	
Réfection glissière de sécurité		20 000.00 \$	
Travaux taxe d'accise (TECQ)	200 000.00 \$	200 000.00 \$	200 000.00 \$
Remplacement camion F150		50 000.00 \$	
BÂTIMENTS			
Étude aménagement centre communautaire	75 000.00 \$		
Aménagement centre communautaire		100 000.00 \$	50 000.00 \$
PARCS ET TERRAINS			
Projet infrastructures sportives	110 000.00 \$		
Aménagement parc-école	20 000.00 \$		
Aménagement parc des aînés		20 000.00 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU			
Étude de capacité du réseau d'aqueduc	40 000.00 \$		
Mise à jour du projet égout	20 000.00 \$	20 000.00 \$	20 000.00 \$
Instauration du compostage	20 000.00 \$	20 000.00 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de questions reçues du public. La séance se déroule à huis clos selon les mesures sanitaires édictées le 20 décembre 2021 en lien avec la pandémie de COVID-19.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-12-256

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.